

N°2022-152/Médiathèque

Objet : Programmation des animations de la médiathèque

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions présentées par la Médiathèque Municipale,

Vu les devis consultés pour les différentes manifestations,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culturelle,

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre des animations mises en place à la Médiathèque «Jacques Prévert», la ville de Denain organisera un temps-fort consacré au manga :

- **Samedi 19 novembre 2022** : organisation de la clôture du temps-fort manga et des interventions d'auteurs.
Confiantes à l'Association Interleukin 8, boulevard Defays 59300 VALENCIENNES.
Le coût de la prestation (hors frais annexes) s'élève à 925 euros TTC ;
- **Samedi 3 décembre 2022 à 16h** : Spectacle tout-petits « Longues jupes et culottes courtes »
Proposé par La Soja La Forêt 81310 PARISOT
Le coût de la prestation (hors frais annexes) s'élève à 1000 € TTC ;
- **Samedi 17 décembre 2022 à 14h30** : Spectacle jeunesse « Niko et la lettre au Père Noël »
Proposé par Hempire scene logic 51, rue Marcel Hénaux 59000 LILLE
Le coût de la prestation (hors frais annexes) s'élève à 633 € TTC.

L'entrée pour ces manifestations est gratuite.

Article 2 : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de ces manifestations seront signés par mes soins.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A Denain, le 16 septembre 2022
Le Pouvoir Adjudicateur,

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
de la publication le.....

Anne-Lise DUFOUR-TONINI
